

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1871

2 août 2013

SOMMAIRE

Autocars Sales-Lentz S.A.	89763	Helmshore International S.A.	89769
Babet S.à r.l.	89808	Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l.	89768
B.B.R. Marketing S.A.	89763	HFB Investissements S.A.	89768
Beim Beichtstull S.à r.l.	89808	H.I.G. Europe - Engine S.à r.l.	89767
Beopar S.A.	89762	Hydre S.A.	89769
B.G.A. Participations S.A.	89763	IREEF - Europapark Cologne PropCo S.à r.l.	89771
B.G.A. Participations S.A.	89763	IREEF - UK PropCo S.à r.l.	89771
Credimmo Corp S.A.	89763	Ivanmalo Invest S.A.	89768
Credimmo Corp S.à r.l.	89763	IVZ Finance S.à r.l.	89771
Danube 2 S.à r.l.	89773	Jubelci S.A.	89771
Daytona SPF S.A.	89764	Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l.	89765
DH T S.à r.l.	89764	Livingroom S.A.	89769
Djedefre S.A. Holding	89808	Mapol S.à r.l.	89790
Domaine Viticole Hâremillen s.à r.l.	89764	Median Gruppe S.à r.l.	89770
Donner & Dupon	89808	Median Kliniken S.à r.l.	89770
Durango	89764	Media Properties S.à r.l.	89769
ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A.	89772	Mediasystems S.à r.l.	89770
Ejuli	89766	Merpas Co. S.à r.l.	89770
European Real Estate Opportunities Fund	89765	Merscheid Properties Invest Sàrl	89770
Evergreen Investments S.A.	89766	Select Development Luxembourg S.A. ...	89807
Familyfond S.A.	89765	Taz Ressources & Systemes S.A.	89771
FCS Gestion GP, S.à r.l.	89765	Telba S.à r.l.	89772
FFS 2 S.à r.l.	89764	Telio S.A.	89772
Flexilog GmbH	89766	The Four Plus (Luxembourg) S.A.	89762
GENN360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	89767	The Keops Multi-Manager Fund	89762
Goedert Participations	89768	Thibauting S.A.	89790
Go Find IT Technologies S.à r.l.	89808	Tibergest S.A.	89773
Health Holding S.A.	89767	Toiture Brück Nico S.à r.l.	89773
Health Holding S.A.	89767	Valburton Investments S.A.	89772
Health Holding S.A.	89767	Vulmholding S.A.	89804
Health Holding S.A.	89766	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	89762

The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.717.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 juin 2013 que, Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur, pour terminer le mandat de Madame Sandra Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013079917/15.

(130098349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 82.749.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 31 janvier 2013, de la démission de monsieur Hector MARTINEZ de son poste d'administrateur avec effet au 31 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 15 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013079919/15.

(130097725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 141.425,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

Avec effet au 14 mai 2013, Mme Astrid van Heulen-Mulder, ayant son adresse professionnelle au Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079975/14.

(130098305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Beopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.748.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013080133/10.

(130099374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

B.B.R. Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 97.077.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080121/10.

(130099446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

B.G.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.868.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080122/10.

(130098865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

B.G.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.868.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080123/10.

(130099216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Autocars Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 7.475.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2013, la décision suivante est prise à l'unanimité:

1) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080113/13.

(130099335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

**Credimmo Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Credimmo Corp S.A.).**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 101.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080194/11.

(130098796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Daytona SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.834.

Je soussignée, Nicole Reinert, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société Daytona SPF S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS Luxembourg no. B76834 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Nicole Reinert.

Référence de publication: 2013080203/10.

(130098829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Durango, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 154.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080212/10.

(130098814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

DH T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.519.033,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080220/10.

(130099196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Domaine Viticole Häremillen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, Op der Borreg.
R.C.S. Luxembourg B 36.022.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Max MANNES

Le gérant

Référence de publication: 2013080225/11.

(130098877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FFS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013080268/13.

(130099233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILYFOND S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080265/12.

(130099226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FCS Gestion GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.338.

EXTRAIT

Changement d'adresse de Monsieur Francisco Javier AGURRUZA TABERNA, associé et gérant de la société FCS Gestion GP S.à r.l.

Changement d'adresse avec effet immédiat au 14, rue Munster, L2160 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2013.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013080267/15.

(130099292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

European Real Estate Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.990.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 11 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080235/14.

(130098955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013080398/13.

(130099234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Flexilog GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 116.566.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2013080274/12.

(130099077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Ejuli, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.628.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 2013

Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Anne WALTER, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS, dont elle terminera le mandat.

Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires d'entériner cette décision.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080245/13.

(130099160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Evergreen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.635.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 11. April 2013

Die Generalversammlung (...) bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt: Volker Schmidt-Lafleur (Vorsitzender), François Georges und Silvan Trachsler.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2013 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Luxembourg, den 13. Juni 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013080237/18.

(130098907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Health Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Health Holding S.A. (en liquidation)
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013080329/11.

(130098781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Health Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Health Holding S.A. (en liquidation)

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013080327/11.

(130098779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Health Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Health Holding S.A. (en liquidation)

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013080328/11.

(130098780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Health Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Health Holding S.A. (en liquidation)

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013080332/11.

(130098784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 147.039.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013080315/11.

(130099106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

H.I.G. Europe - Engine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 88.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080326/10.

(130099225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Hexcel Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.835.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg le 18 juin 2013

1. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Bertrand De Fays de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 18 juin 2013.

2. Il a été décidé de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Tamas HORVATH, employé privé, né le 5 novembre 1977 à Pécs III, Hongrie, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de gérant de classe B de la Société avec effet au 18 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080335/15.

(130099119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 27 mai 2013

Les actionnaires renouvellent la société Deloitte Audit S.à r.l., 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréée.

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréée viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Les actionnaires renouvellent la société Compliance & Control., 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013080319/17.

(130098932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Ivanmalo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.341.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013080378/10.

(130099457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HFB INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080346/12.

(130099133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Livingroom S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 101.224.

—
Veuillez noter la nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Pierre PIRROTTE:

30, Millegässel

L-2156 Luxembourg

Luxembourg, le 18.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *LIVINGROOM S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013080415/15.

(130098986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Helmshore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 127.504.

—
Il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur Pedro GONCALVES, (administrateur de la société) est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080341/10.

(130099381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Hydre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.852.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013080352/11.

(130098984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 Avril 2013, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance: Messieurs Elmar Heggen, Alain Berwick, Romain Mannelli, François Masquelier et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée de un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2013.

L'Assemblée générale décide de nommer la société Pricewaterhouse Coopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080431/18.

(130099245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080434/11.

(130099339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Merpas Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.050.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Merpas Co. S.à r.l.

J. Mudde / F. Freiha

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013080436/13.

(130098869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Median Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080433/10.

(130099338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Mediasystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 151.890.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080435/10.

(130098977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Merscheid Properties Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.028.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013080437/10.

(130099238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

IREEF - Europapark Cologne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.583.

Der Jahresabschluss für die Periode vom 16. Dezember 2011 bis zum 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080373/10.

(130098946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

IREEF - UK PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.631.

Der Jahresabschluss zum 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2013080374/10.

(130098947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

IVZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.634.

Der Jahresabschluss für den Zeitraum vom 8. November 2012 bis 29. November 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080380/10.

(130099368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Jubelci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 135.399.

Les comptes annuels pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080385/10.

(130098740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Taz Ressources & Systemes S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 64.222.

EXTRAIT

Le siège social de la société TAZ RESSOURCES & SYSTEMES S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 64.222 auprès de la société International Corporate Activities, Intercorp S.A., L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013080598/14.

(130099027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Valburton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.715.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de His Royal Highness Salman PRINCE BIN ABDU-LAZIZ BIN ABDULRAHMAN AL-SAUD Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le 25 juillet 2012.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013080626/14.

(130098545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Telba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080599/10.

(130099266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Telio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080600/10.

(130099211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 30, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 74.331.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2012 les résolutions suivantes:

- Prendre acte de la démission de Monsieur WOLFGANG AU de sa fonction d'administrateur.
- Prendre acte la démission de Madame HEIKE AU de sa fonction d'administrateur.
- De nommer Monsieur Romain GLAESENER, surveillant de chantier, né le 20/01/1954 à Luxembourg demeurant à L-4712 PETANGE 2, Rue des Allées en tant que Verwaltungsratsmitglied de la société à partir de cette date.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Mr Fernand PAULY ou par la signature conjointe des deux administrateurs. Mr KLAUS Harst et Mr GLAESENER Romain.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAGEN, le 29 mai 2012.

ECO/ÖKO-LUX-HOME S.A.

Signature

Référence de publication: 2013080241/19.

(130099386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Tibergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013080602/10.

(130099628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Toiture Brück Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 87.275.

Les comptes annuels pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080604/10.

(130098736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Danube 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 561.087,51.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 140.316.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November,
Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Danube Jointco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 1A, Thomas Edison, L-1445 Strassen, and registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B 139.926 (the "Sole Shareholder");

hereby duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, representing the entire share capital of Danube 2 S.à r.l. (the "Company") declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and to have waived all convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

Agenda

1. Transfer of the Company's registered office

2. Conversion of the existing share capital of the Company, amounting to EUR 561,087.51 (five hundred sixty-one thousand eighty-seven euro and fifty-one cents) represented by 56,108,751 (fifty-six million one hundred eight thousand seven hundred fifty-one) shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) into 38,760,029 (thirty-eight million seven hundred sixty thousand and twenty-nine) Class A shares and 17,348,722 (seventeen million three hundred forty-eight thousand seven hundred twenty-two) Class B shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) with the attribution of all the Class A shares and all the Class B shares to the Sole Shareholder;

3. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company to reflect among others the amendments to the share capital and the creation of categories of managers of the Company;

4. Reclassification of managers of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office to 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and to amend the Company's articles of association accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing share capital of the Company, amounting to EUR 561,087.51 (five hundred sixty-one thousand eighty-seven euro and fifty-one cents) represented by 56,108,751 (fifty-six million one hundred eight thousand seven hundred fifty-one) shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) into 38,760,029 (thirty-eight million seven hundred sixty thousand and twenty-nine) Class A shares and 17,348,722 (seventeen million three hundred forty-eight thousand seven hundred twenty-two) Class B shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) with the attribution of all the Class A shares and all the Class B shares to the Sole Shareholder.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Company's articles of association among others to reflect the amendments to the place of the Company's registered office, the share capital, the financial year and to create categories of managers. The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration - Agreements

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DANUBE 2 S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies which forms part of the same group of entities as the Company. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 561.087,51 (five hundred sixty-one thousand eighty-seven and fifty-one cents) represented by:

- 2,792,721 (two million seven hundred ninety-two thousand seven hundred twenty-one) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- 8,991,827 (eight million nine hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-seven) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- 8,991,827 (eight million nine hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-seven) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- 8,991,827 (eight million nine hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-seven) class A4 shares (the "Class A4 Shares"); and
- 8,991,827 (eight million nine hundred ninety-one thousand eight hundred twenty-seven) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),

all in registered form, having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares and the Class A5 Shares are together referred to as the "Class A Shares" or a "Global Class of Shares"), and by:

- one million two hundred fifty thousand and two (1,250,002) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- 4,024,680 (four million twenty-four thousand six hundred eighty) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- 4,024,680 (four million twenty-four thousand six hundred eighty) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- 4,024,680 (four million twenty-four thousand six hundred eighty) class B4 shares (the "Class B4 Shares"), and
- 4,024,680 (four million twenty-four thousand six hundred eighty) class B5 shares (the "Class B5 Shares"),

all in registered form and having a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares and the Class B5 Shares are together referred as the "Class B Shares" or a "Global Class of Shares", (the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares and the Class B5 Shares being referred collectively to as the "Classes of Shares" and individually as a "Class of Shares" or the "shares" and individually as a "share") all subscribed and fully paid-up each having such rights and obligations as set out in the Articles."

Any existing share premium which had been paid on shares as at 12 July 2012 (the "SP") shall be allocated in accordance with the following ratio:

Class A Shares: $(SP \times 103,620,278) / 150,000,000$

Class B Shares: $(SP \times 46,379,722) / 150,000,000$

Any future share premium contributed to the Company shall be attached to the class of shares (Class A Shares or Class B Shares) in relation to which it has been paid.

The Class A Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of any and all incomes received by the Company from, its investments in 40,790,000 (forty million seven hundred ninety thousand) ordinary shares, 400,692 (four hundred thousand six hundred ninety-two) ordinary non-voting shares and 28,924,025 (twenty-eight million nine hundred twenty-four thousand twenty-five) preference shares issued by Danube Bidco S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 139.927 (the "Subsidiary") including for the avoidance of doubt, any share premium attached to any such shares of the Subsidiary, and any and all new shares to be issued in any such classes by the Subsidiary and financed by the amounts paid for the subscription of new Class A Shares (the "Specific Assets A").

The Class B Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of any and all incomes received by the Company from, its investments in 18,257,323 (eighteen million two hundred fifty-seven thousand three hundred twenty-three) ordinary shares, 179,347 (one hundred seventy-nine thousand three hundred forty-seven) ordinary non-voting shares and 12,946,194 (twelve million nine hundred forty-six thousand one hundred ninety-four) preference shares issued by the Subsidiary including for the avoidance of doubt, any share premium attached to any such shares of the Subsidiary, and any and all new shares to be issued in any such classes by the Subsidiary and financed by the amounts paid for the subscription of new Class B Shares (the "Specific Assets B").

In addition to the balance sheet of the Company to be drawn up each year by the board of managers or the sole manager (as the case may be), the latter shall record for each Global Class of Shares the specific results of each Global Class of Shares on the basis of the results of the Specific Assets A and of the Specific Assets B, respectively (the "Cost Accounts"). The Cost Accounts will allow determining the specific net result allocated to each Global Class of Shares (the "Specific Net Result").

The Specific Net Result of a Global Class of Shares shall be equal to any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to the specific Global Class of Shares plus any share capital and increase thereof, including the share premium amount, less (i) any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) relating to the assets allocated to the specific Global Class of Shares,

(ii) any losses (including carried forward losses) attributable to the specific Global Class of Shares, (iii) any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant Class(es) of Shares repurchased by it or resulting from a capital decrease or share premium reimbursement) made to the shareholder(s) in respect of the specific Global Class of Shares.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the Cost Accounts as allocated to the same Global Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Global Class of Shares.

In case any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Global Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to each Global Class of Shares in accordance with the ratio of the number of the then outstanding Class Shares A to the number of the then outstanding Class B Shares.

The financial rights and conditions attached to the different Classes of Shares are further detailed in Article 16.

5.2 The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class (es). In the case of repurchase and cancellation of Classes of Shares, such repurchase and cancellation shall be made in the reverse numerical order for each of the Class A Shares and the Class B Shares:

a) for the Class A Shares in the following order: (i) Class A5 Shares, (ii) Class A4 Shares, (iii) Class A3 Shares, (iv) Class A2 Shares and (v) Class A1 Shares; and

b) for the Class B Shares in the following order: (i) Class B5 Shares, (ii) Class B4 Shares, (iii) Class B3 Shares, (iv) Class B2 Shares and (v) Class B1 Shares.

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as such term is defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6. The Available Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and Cost Accounts. The Available Amount for each of the Classes of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation provided however that the Available Amount shall never be lower than zero.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Definitions.

Available Amount

means for a Class of Shares, the total amount of the Specific Net Result (including carried forward profits) to the extent the Class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium paid on such Class of Shares and freely distributable reserves related to such Class of Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) related to such Class of Shares and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant (i) Interim Accounts and (ii) the Cost Accounts as at the Interim Account Date (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) stemming from the Class of Shares to be redeemed (but, for the avoidance of doubt, excluding losses)

P= any freely distributable share premium paid on shares issued in such Class of Shares and other freely distributable reserves related to such Class of Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

	L= losses (including carried forward losses) stemming from the Class of Shares to be redeemed
	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with Art. 16.

7.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.3 If there is no more than one shareholder, shares are freely transferable to third parties. Shares are further freely transferable among shareholders unless otherwise provided by any transfer restrictions agreed upon in writing among the shareholders of the Company.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company subject to any additional transfer restrictions by written agreement among the shareholders of the Company.

7.4. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code. Any share transfer made in violation of any shareholders' agreement from time to time agreed upon between the shareholders of Start Holdco S.à.r.l. (hereafter the "Parent") and any other additional party (hereafter the "Shareholders' Agreement") shall be considered as null and void and shall not be recognised by the Company.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

7.5. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 8. Managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2 If more than one manager has been appointed, they shall constitute a board of managers (conseil de gérance) and the managers shall be divided in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers» (the Category B Managers being mandatorily Luxembourg residents).

The holder(s) of the Class A Shares of the Parent shall have the right to propose the designation of one Category A Manager (the "Category A1 Manager(s)") and two Category B Managers (the "Category B1 Managers"), who shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by the holder(s) of the Class A Shares of the Parent.

The holders of the Class B Shares of the Parent shall have the right to propose the designation of one Category A Manager (the "Category A2 Manager") and two Category B Managers (the "Category B2 Managers"), who shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by the holders of the Class B Shares of the Parent.

Each of the ERISA Funds (as defined in a Shareholders' Agreement) shall severally have the right to propose the designation of one Category A2 Manager or one Category B2 Manager, who shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by each of the ERISA Funds.

For each Category A2 Manager or Category B2 Manager, whose designation was proposed by an ERISA Fund, the holder(s) of the Class A Shares of the Parent shall have the right to propose the designation of one additional manager who shall be appointed by the general meeting of shareholders based on a list of candidates proposed by the holder(s) of the Class A Shares of the Parent, provided that if the ERISA Fund proposed the designation of a Category B2 Manager, the holder(s) of the Class A Shares of the Parent shall propose the designation of a Category B1 Manager.

In case of termination of the mandate of a Category A Manager for whatever reason, the holder(s) of the Class A Shares of the Parent and/or the holders of the Class B Shares of the Parent, as the case may be, who initially proposed the designation of such Category A Manager for appointment, shall have the right to propose the designation of a replacement Category A Manager, who shall be appointed by the general meeting of shareholders and who shall serve for the remaining term of her/his predecessor.

In case of termination of the mandate of a Category B Manager for whatever reason, the holder(s) of the Class A Shares of the Parent and/or the holders of the Class B Shares of the Parent, as the case may be, who initially proposed the designation of such Category B Manager for appointment, shall have the right to propose the designation of a repla-

cement Category B Manager, who shall be appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) and who shall serve for the remaining term of her/his predecessor.

8.3 The managers may be dismissed ad nutum. Upon proposal of the holder(s) of the Class A Shares of the Parent and/or the holders of the Class B Shares of the Parent, as the case may be, who initially proposed a candidate for appointment as a Category A Manager or Category B Manager, the general meeting of shareholders shall dismiss the relevant Category A Manager(s) and/or the Category B Manager(s).

Art. 9. Powers of the managers.

9.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

9.3 Actions of the manager(s) with respect to Topco Reserved Matters or any Joint Control Matters (as both such terms are defined in the Shareholders' Agreement) shall be submitted to a consent requirement of the shareholders.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager and at least on a quarterly basis, at the place indicated in the convening notice which shall as a matter of principle be the registered office of the Company.

10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 5 (five) Business Days (meaning any date other than a Saturday, Sunday or public bank holidays in the City of Luxembourg) in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the managers and only such period of notice as is practicable shall be given.

10.3 No such convening notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each manager of the Company.

10.4. A notice of a board meeting shall only be valid if it is accompanied by a written agenda specifying the matters to be raised at the board meeting together with copies of all papers relevant to such meeting (such agenda and all such papers to be in English). Any manager may request that additional items are included in the agenda for a board meeting by notice in writing to each of the other board members not less than three Business Days prior to the proposed board meeting. No resolution may be approved by the board meeting on any matter, if such matter was not listed on the agenda for such board meeting or in a notice of served pursuant to article 102., unless all the board members unanimously resolve otherwise.

10.5. The quorum for any board meeting shall be one Category A1 Manager or Category B1 Manager and one Category A2 Manager or Category B2 Manager provided at least one of the managers is a Category B1 or B2 Manager except that any board meeting at which only Montagu Reserved Matters (as defined in the Shareholders' Agreement) will be considered, may validly deliberate if at least one Category B2 Manager is present or represented.

10.6. In the event that a quorum is not present within three hours from the time when the board meeting should have begun or if during such meeting there is no longer a quorum, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the board may unanimously determine. In the event that a quorum is not present within three hours from the time when the adjourned meeting should have begun or if during such meeting there is no longer a quorum, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the board may unanimously determine. In the event that a quorum is not present within three hours from the time when the second adjourned meeting should have begun or if during such meeting there is no longer a quorum, the managers who are present shall constitute a quorum, provided that no Consent Matter (as defined in the Shareholders' Agreement) shall be considered at any such meeting unless the quorum requirements as set out in the preceding provisions of article 10.5. are also met.

10.7 Subject to the quorum requirements set forth in these Articles or by law, and subject to the requirements set forth in a Shareholders' Agreement, decisions shall be passed by a majority of the managers in attendance.

10.8 The resolutions of the managers will be recorded in minutes drawn up in English and signed by all the managers present or represented at the meeting. Minutes shall be deemed to have been approved by the board of managers unless notice of an objection to the minutes is given by an objecting manager to the other managers of the Company within 5 (five) Business Days after the date on which the minutes were received by such objecting manager, in which event the minutes shall be presented for consideration at the following board meeting.

10.9. Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.10. Any manager may participate and vote in any meeting of the managers by telephone conference call initiated on behalf of the board of managers in Luxembourg or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means shall not count for the quorum, which shall be physically present or represented.

Art. 11. Representation.

11.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and in the case of a plurality of managers by the joint signatures of (i) one Category A1 Manager together with one Category B2 Manager or (ii) the Category A2 Manager together with one Category B1 Manager.

11.2 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may participate in, and vote at, the general meeting of shareholders by means of personal presence or telephone conference. Each shareholder may further appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. Shareholders resolutions to be adopted by way of written consultations are validly taken only if approved by unanimous consent of all shareholders.

14.2 Collective decisions passed at a physical general meeting of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital provided in all cases at least one holder of Class A shares and one holder of Class B shares shall be present or represented.

14.3 In the event that a quorum is not present within three hours from the time when the general meeting should have begun or if during such meeting there is no longer a quorum, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place. In the event that a quorum is not present within three hours from the time when the adjourned meeting should have begun or if during such meeting there is no longer a quorum, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place. In the event that a quorum is not present within three hours from the time when the second adjourned meeting should have begun or if during such meeting there is no longer a quorum, any one shareholder shall constitute a quorum, provided that no Topco Reserved Matter, Montagu Reserved Matter, Ares Reserved Matter, Joint Control Matter or Other Matter (as such terms are defined in the Shareholders' Agreement) shall be considered at any such meeting unless the quorum requirements as set out in the preceding provisions of Article 14.2. are also met.

The notice of meeting and any adjourned meeting shall (i) set out an agenda in English identifying in reasonable detail the matters to be discussed; and (ii) be served on each shareholder of the Company at least, subject to the Law, 15 (fifteen) Business Days prior to the date of the meeting (unless waived by the shareholders of the Company in writing).

No resolution may be approved by the general meeting of the shareholders of the Company on any matter, if such matter was not listed on the agenda of such general meeting or in a notice served pursuant to this Article 14.3., unless the Shareholders unanimously resolve otherwise.

All general meetings of shareholders of the Company shall be conducted in the English language. All documents presented to, and approved at, any general meeting shall be in English.

14.4. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 Subject to the provisions of Art. 14.2., the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Specific Net Result as shown by the Cost Accounts may be distributed to the relevant shareholders of the Company or be carried forward.

Should a Specific Net Result be negative for a financial year, the holder(s) of the concerned Global Class of Shares would not be entitled to receive any dividend for the said financial year and the negative Specific Net Result attached to that Global Class of Shares shall be deducted from the Specific Net Result to be attributed to that Global Class of Shares for the subsequent financial years.

Should a Specific Net Result be positive for a financial year but superior to the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below), the holder(s) of such Global Class of Shares would be entitled to the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below) divided by the number of outstanding shares in the concerned Global Class of Shares.

The positive Specific Net Results that the shareholders of the Company would resolve not to distribute or would not be in position to distribute due to the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below) would be added to the Specific Net Result attributable to that Global Class of Shares for the subsequent financial years and would be exclusively reserved to that Global Class of Shares.

Should new Class A Shares or Class B Shares be issued with a correlative share premium, such share premium would be allocated to a specific share premium account dedicated, for the needs of the Cost Accounts, to the Class A Shares or to the Class B Shares.

The distribution of all the Specific Net Results shall not exceed the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below).

In any case, dividends can only be distributed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law (the "Maximum Amount Distributable").

In the event of a distribution for a Global Class of Shares, such distribution shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all holders of the Global Class of Shares pro rata to their shares regardless of the numerical class in such Global Class of Shares, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the highest numerical Class of Shares in issuance in the Global Class of Shares in reverse numerical order (i.e. for the Class A Shares: First Class A5 Shares, then if no Class A5 Shares are in existence, Class A4 Shares and in such continuation until only Class A1 Shares are in existence and (ii) for the Class B Shares: First Class B5 Shares, then if no Class B5 Shares are in existence, Class B4 Shares and in such continuation until only Class B1 Shares are in existence.

16.3 Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Interim dividends shall be distributed on the basis of the Cost Accounts and the Specific Net Result for each Global Class of Shares in the same manner as described in Art. 16.2 above.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Specific Net Results as included in the Cost Accounts so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as with the distribution rules set for dividend distribution in article 16.2.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to create four categories of managers of the Company, i.e. Category A1 Managers, Category A2 Managers, Category B1 Managers and Category B2 Managers and to reclassify:

- Emmanuel Floret, with professional address at 31-33, avenue Giuseppe Motta, 1202 Geneva, Switzerland, as category A1 manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration;
- Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as category B1 manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration; and
- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as category B1 manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration;
- Fantine Jeannon, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as category B2 manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration and
- Betty Prudhomme, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as category B2 manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration and
- Graham Hislop, with professional address at 2 More London Riverside, GB - SE1 2AP London and as category A2 managers of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euros (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Danube Jointco S.à r.l., en une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 1A, Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.926 (l' «Associé Unique»);

ici dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, représentant l'entière du capital social de Danube 2 S.à r.l. (la «Société») déclare avoir été informée à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux formalités de convocations. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour qui suit.

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Conversion du capital social existant de la Société d'un montant de 561.087,51 EUR (cinq cent soixante-et-un mille quatre-vingt-sept euros et cinquante-et-un cents) représenté par 56.108.751 (cinquante-six millions cent huit mille sept

cent cinquante-et-une) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) en 38.760.029 (trente-huit millions sept cent soixante mille vingt-neuf) parts sociales de Classe A et 17.348.722 (dix-sept millions trois cent quarante-huit mille sept cent vingt-deux) parts sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), toutes les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B étant attribuées à l'Associé Unique;

3. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter entre autres les modifications du capital social et la création de catégories de gérants de la Société.

4. Reclassification des gérants.

Suite à l'approbation par l'Associé Unique de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et de modifier les statuts de la Société en conséquence.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir le capital social existant de la Société d'un montant de 561.087,51 EUR (cinq cent soixante-et-un mille quatre-vingt-sept euros et cinquante-et-un cents) représenté par 56.108,751 (cinquante-six millions cent huit mille sept cent cinquante-et-une) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) en 38.760.029 (trente-huit millions sept cent soixante mille vingt-neuf) parts sociales de Classe A et 17.348.722 (dix-sept millions trois cent quarante-huit mille sept cent vingt-deux) parts sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), toutes les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B étant attribuées à l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre entièrement les statuts de la Société entre autres afin de refléter les modifications au lieu du siège social de la Société, du capital social et la création de catégories de gérants. Les statuts refondus de la Société sont rédigés comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Accords

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination DANUBE 2 S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur des frontières de la municipalité par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, selon le cas. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du gérant unique, ou selon le cas, les gérants de la Société. Dans le cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société détermine que des événements ou développements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents, et que ces développements ou événements pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la société est l'acquisition de et, selon le cas, la cession de, participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de toutes formes, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et selon le cas, vendre, transférer ou autrement disposer de tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, titres obligataires, certificats de dépôt et tous autres instruments de dette et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

3.2 La Société peut emprunter sous toute forme, excepté au moyen d'offre publique. Elle peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets à ordre, obligations et toute autre sorte de titres d'emprunt et de participation. La Société peut prêter des fonds y compris, sans limitation, les produits de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également donner des garanties et gages, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou certains seulement de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. La Société peut utiliser toutes techniques et instruments afin de gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, l'exposition à l'échange de devise, les risques liés au taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions immobilières ou mobilières qui peuvent s'avérer utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite ou tout événement similaire affectant un ou plusieurs associés ne mettent pas fin à la Société.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 561.087,51 EUR (cinq cent soixante-et-un mille quatre-vingt-sept Euros et cinquante-et-un Cents) représenté par:

- 2.792.721 (deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille sept cent vingt-et-une) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1»);

- 8.991.827 (huit millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-sept) parts sociales de classe A2 (les «Parts Sociales de Classe A2»);

- 8.991.827 (huit millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-sept) parts sociales de classe A3 (les «Parts Sociales de Classe A3»);

- 8.991.827 (huit millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-sept) parts sociales de classe A4 (les «Parts Sociales de Classe A4»); et

- 8.991.827 (huit millions neuf cent quatre-vingt-onze mille huit cent vingt-sept) parts sociales de classe A5 (les «Parts Sociales de Classe A5»),

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4 et les Parts Sociales de Classe A5 sont ensemble désignées comme «Parts Sociales de Classe A» ou une «Classe Globale de Parts Sociales»), et par:

- un million deux cent cinquante mille deux (1.250.002) parts sociales de classe B1 (les «Parts Sociales de Classe B1»);

- 4.024.680 (quatre millions vingt-quatre mille six cent quatre-vingt) parts sociales de classe B2 (les «Parts Sociales de Classe B2»);

- 4.024.680 (quatre millions vingt-quatre mille six cent quatre-vingt) parts sociales de classe B3 (les «Parts Sociales de Classe B3»);

- 4.024.680 (quatre millions vingt-quatre mille six cent quatre-vingt) parts sociales de classe B4 (les «Parts Sociales de Classe B4»);

- 4.024.680 (quatre millions vingt-quatre mille six cent quatre-vingt) parts sociales de classe B5 (les «Parts Sociales de Classe B5»),

toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe B2, les Parts Sociales de Classe B3, les Parts Sociales de Classe B4 et les Parts Sociales de Classe B5 sont ensemble désignées comme «Parts Sociales de Classe B» ou une «Classe Globale de Parts Sociales») (les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4 les Parts Sociales de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe B2, les Parts Sociales de Classe B3, les Parts Sociales de Classe B4 et les Parts Sociales de Classe B5 étant désignées collectivement comme les «Classes de Parts Sociales» et individuellement comme «Classe de Part Sociale» ou les «parts sociales» et individuellement comme la «part sociale») toutes souscrites et entièrement libérées, chacune portant les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

Toute prime d'émission existante qui avait été payée sur les parts sociales avant la date du 12 juillet 2012 (la «PE») sera allouée en conformité avec le ratio suivant:

Parts Sociales de Classe A: $(PE \times 103,620,278) / 150,000,000$

Parts Sociales de Classe B: $(PE \times 46,379,722) / 150,000,000$

Toute prime d'émission future apportée à la Société sera attachée à la classe de parts sociales (Parts Sociales de Classe A ou Parts Sociales de Classe B) en relation de laquelle elle a été payée.

Les Parts Sociales de Classe A conféreront à leur(s) détenteur(s) les droits financiers basés uniquement sur la valeur de tous revenus reçus par la Société de ses investissements dans 40.790.000 (quarante millions sept cent quatre-vingt-dix mille) actions ordinaires, 400.692 (quatre cent mille six cent quatre-vingt-douze) actions ordinaires sans droit de vote et 28.924.025 (vingt-huit millions neuf cent vingt-quatre mille vingt-cinq) actions préférentielles émises par Danube Bidco S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.927 (la «Filiale»), incluant afin d'éviter toute ambiguïté, toute prime d'émission attachée à ces actions de la Filiale et toutes autres nouvelles

actions devant être émises dans une de ces classes par la Filiale et financées par les montants payés pour la souscription des nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Actifs Spécifiques A»).

Les Parts Sociales de Classe B conféreront à leur(s) détenteur(s) les droits financiers basés uniquement sur la valeur de tous revenus reçus par la Société de ses investissements dans 18.257.323 (dix-huit millions deux cent cinquante-sept mille trois cents vingt-trois) parts sociales ordinaires, 179.347 (cent soixante-dix-neuf mille trois cent quarante-sept) parts sociales ordinaires sans droit de vote et 12.946.194 (douze millions neuf cent quarante-six mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales préférentielles émises par la Filiale incluant afin d'éviter toute ambiguïté, toute prime d'émission attachée à ces actions de la Filiale et toutes autres nouvelles actions devant être émises dans une de ces classes par la Filiale et financées par les montants payés pour la souscription des nouvelles Parts Sociales de Classe B (les «Actifs Spécifiques B»).

En complément du bilan de la Société devant être établi chaque année par le conseil de gérance ou le gérant unique de la Société (selon le cas), ce dernier devra enregistrer pour chaque Classe Globale de Parts Sociales les résultats spécifiques de chaque Classe Globale de Parts Sociales sur la base des résultats des Actifs Spécifiques A et des Actifs Spécifiques B, respectivement (les «Comptes de Coûts»). Les Comptes de Coût permettront de déterminer le résultat net spécifique alloué à chaque Classe Globale de Parts Sociales (le «Résultat Net Spécifique»).

Le Résultat Net Spécifique d'une Classe Globale de Parts Sociales sera égal à tout revenu ou produit gagné par la Société sur, ou tout actif dérivé, des actifs alloués à la Classe Globale de Parts Sociales spécifique, plus tout capital social et augmentation y relative, y compris le montant de prime d'émission, moins (i) le passif, les coûts et dépenses (y compris, mais non limité aux dépenses administratives, provisions pour impôts à payer) concernant les actifs alloués à la Classe Globale de Parts Sociales spécifique, (ii) toute perte (y compris les pertes reportées) attribuables à une Classe Globale de Parts Sociales spécifique, (iii) toute distribution ou paiement (y compris les paiements du prix dûs par la Société pour les parts sociales des Classes de Parts Sociales concernées rachetées par elle ou résultant d'une réduction de capital social ou d'un remboursement de prime d'émission) faite à l'aux associé(s) concernant la Classe Globale de Parts Sociales spécifique.

Lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif à la suite d'un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature, ou des opérations similaires, cet actif dérivé doit être indiqué dans les Comptes de Coûts comme étant attribué à la même Classe Globale de Parts Sociales que les actifs dont il est dérivé et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur doit être appliquée à la Classe Globale de Parts Sociales concernée.

Dans le cas où un actif ou passif de la Société ne peut être considéré comme étant attribuable à une Classe Globale de Parts Sociales particulière, cet actif ou passif sera alloué à chaque Classe Globale de Parts Sociales en conformité avec le ratio entre le nombre de Parts Sociales de Classe A alors en circulation et le nombre de Parts Sociales de Classe B alors en circulation.

Les droits financiers et les conditions attachées aux différentes Classes de Parts Sociales sont détaillés plus amplement à l'Art.16.

5.2 Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachat et annulation de Classes de Parts Sociales, ces rachat et annulation seront effectués dans l'ordre numérique inversé pour chacune des Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B:

- a) pour les Parts Sociales de Classe A dans l'ordre suivant: (i) Parts Sociales de Classe A5, (ii) Parts Sociales de Classe A4, (iii) Parts Sociales de Classe A3, (iv) Parts Sociales de Classe A2 et (v) Parts Sociales de Classe A1; et
- b) pour les Parts Sociales de Classe B dans l'ordre suivant: (i) Parts Sociales de Classe B5, (ii) Parts Sociales de Classe B4, (iii) Parts Sociales de Classe B3, (iv) Parts Sociales de Classe B2 et (v) Parts Sociales de Classe B1.

5.4 Dans le cas d'une réduction de capital social au moyen d'un rachat et d'une annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre énoncé à l'article 5.3), ladite Classe de Parts Sociales confère le droit pour ses détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur participation dans cette Classe de Parts Sociales et les détenteurs des Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (tel que ce terme est défini ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

5.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.6. Le Montant Disponible sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvée par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés et des Comptes de Coûts. Le Montant Disponible pour chacune des Classes de Parts Sociales sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, à condition toutefois que le Montant Disponible ne soit jamais être inférieur à zéro.

5.7. Dès le rachat et l'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

Art. 6. Définitions.

Montant Disponible

signifie pour une Classe de Parts Sociales, le montant total du Résultat Net Spécifique (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où la Classe de Parts Sociales aurait conféré un droit aux distributions de dividendes conformément à l'Article 16 des Statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable payée sur une telle Classe de Parts Sociales et autres réserves librement distribuables concernant la Classe de Parts Sociales et (ii) selon le cas, par le montant de réduction de capital social et de réduction de la réserve légale concernant la Classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduite par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) concernant cette Classe de Parts Sociales et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou de celles des Statuts, chaque fois tel qu'énoncé dans les (i) Comptes Intérimaires et (ii) les Comptes de Coûts à la date du Compte Intérimaire (sans double comptabilisation, pour éviter tout doute) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices nets (y compris les profits reportés) découlant de la Classe de Parts Sociales devant être rachetée (mais, afin d'éviter toute ambiguïté, excluant les pertes)

PE = toute prime d'émission librement distribuable payée sur les parts sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales et autres réserves librement distribuables concernant cette Classe de Parts Sociales

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P= pertes (y compris les pertes reportées) découlant de la Classe de Parts Sociales devant être rachetée

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires Date

signifie les comptes intérimaires de la Société à la des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires

signifie la date, pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale ouvre droit à son détenteur à une partie des actifs et profits de la Société conformément à l'Art.16.

7.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente envers la Société.

7.3 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles à des tiers. Les Parts Sociales sont de plus librement cessibles parmi les associés sous réserve d'éventuelles restrictions de transfert conclues par écrit par les associés de la Société.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société sous réserve d'éventuelles restrictions de transfert supplémentaires conclues par écrit par les associés de la Société.

7.4 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Toute cession de part sociale effectuée en violation d'une convention d'associé conclue à tout moment par les associés de Start Holdco S.à r.l. (ci-après la "Société Mère") et toute autre partie supplémentaire (ci-après la "Convention d'Associés") sera considérée comme nulle et ne sera pas reconnue par la Société.

Pour toute autre question, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.5. Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être examiné par chaque associé qui le requiert.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Le gérant(s) n'est pas nécessairement associé(s).

8.2 Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gestion et les gérants seront divisés en deux catégories, respectivement appelées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B» (les Gérants de Catégories B étant obligatoirement des résidents luxembourgeois).

Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère aura(ont) le droit de proposer la désignation d'un Gérant de Catégorie A (le «Gérant de Catégorie A1») et deux Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B1»), qui seront nommés par l'assemblée générale des associés sur la base d'une liste de candidats proposée par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B de la Société Mère auront le droit de proposer la désignation d'un Gérant de Catégorie A (le «Gérant de Catégorie A2») et deux Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B2»), qui seront nommés par l'assemblée générale des associés sur la base d'une liste de candidats proposée par les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la Société Mère.

Chacun des Fonds ERISA (tel que définit dans la Convention d'Associés) auront séparément le droit de proposer la désignation d'un Gérant de Catégorie A2 ou d'un Gérant de Catégorie B2, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés sur la base d'une liste de candidats proposée par chacun des Fonds ERISA.

Pour chaque Gérant de Catégorie A2 ou Gérant de Catégorie B2, dont la désignation a été proposée par un Fond ERISA, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère aura(ont) le droit de proposer la désignation d'un gérant additionnel qui sera nommé par l'assemblée générale des associés sur la base d'une liste de candidats proposée par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère, sous réserve que si le Fond ERISA a proposé la désignation d'un Gérant de Catégorie B2, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère proposera (ont) la désignation d'un Gérant de Catégorie B1.

En cas de cessation du mandat d'un Gérant de Catégorie A, pour quelque raison que ce soit, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère et/ou les détenteurs des Parts Sociales de Classe B de la Société Mère, le cas échéant, qui a(ont) proposé initialement la désignation pour nomination dudit Gérant de Catégorie A, aura(ont) le droit de proposer la désignation d'un Gérant de Catégorie A de remplacement, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés et qui œuvrera pour la durée restante de sa/son prédécesseur.

En cas de cessation du mandat d'un Gérant de Catégorie B, pour quelque raison que ce soit, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère et/ou les détenteurs de Parts Sociales de Classe B de la Société Mère, le cas échéant, qui a(ont) proposé initialement la désignation pour nomination dudit Gérant de Catégorie B, aura(ont) le droit de proposer la désignation d'un Gérant de Catégorie B de remplacement, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés et qui œuvrera pour la durée restante de sa/son prédécesseur.

8.3 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum. Sur proposition du/des détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A de la Société Mère et/ou des détenteurs de Parts Sociales de Classe B de la Société Mère, le cas échéant, qui ont initialement proposé un candidat pour la nomination d'un Gérant de Catégorie A ou Gérant de Catégorie B, l'assemblée générale des associés révoquera le(s) Gérant(s) de Catégorie A et/ou Gérant(s) de Catégorie B concerné.

Art. 9. Pouvoir des Gérants.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, les gérants, qui auront le pouvoir d'effectuer et d'approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des missions déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'ils sont plusieurs, par le conseil de gestion de la Société.

9.3 Les actions du/des gérant(s) eu égard aux «Topco Reserved Matters» et aux «Joint Control Matters» (tels que ces deux termes sont définis dans la Convention d'Associés) seront soumises à une autorisation obligatoire des associés.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gestion se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société le nécessiteront à la demande d'un gérant et au minimum trimestriellement, à l'endroit indiqué dans la convocation qui sera par principe le siège social de la Société.

10.2 Une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gestion sera donnée à tous les gérants au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables (c'est-à-dire à toute date autre qu'un samedi, dimanche, jour férié dans la ville de Luxembourg) préalablement à la date arrêtée pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera énoncée dans la notice de convocation au conseil de gestion et seulement cette période de notice sera utilisée autant que possible.

10.3 Aucune convocation écrite de ce type n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils attestent avoir été dûment informés, et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque gérant de la Société peut renoncer à la convocation par consentement écrit, par télégramme, télex, facsimile ou email.

10.4. Une convocation à une réunion du conseil de gestion sera valable uniquement si elle est accompagnée d'un ordre du jour écrit spécifiant les questions qui seront abordées par le conseil de gestion ensemble avec les copies de tous les documents utiles pour ledit conseil (cet ordre du jour et ces documents seront en anglais). Tout gérant peut demander

que des points additionnels soient inscrits à l'ordre du jour pour une réunion du conseil de gérance par une notification écrite à chacun des autres membres du conseil de gérance pas moins de trois Jours Ouvrables avant la réunion du conseil de gérance proposée. Aucune résolution ne peut être approuvée par le conseil de gérance sur quelque question que ce soit, si cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de cette réunion du conseil de gérance ou selon une notification établie conformément à l'article 10.2., sauf si tous les membres du conseil de gérance n'en décident autrement à l'unanimité.

10.5. Le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera d'un Gérant de Catégorie A1 ou un Gérant de Catégorie B1 et d'un Gérant de Catégorie A2 ou un Gérant de Catégorie B2 sous réserve qu'au moins un des gérants soit un Gérant de Catégorie B1 ou B2 sauf les hypothèses d'un conseil de gérance auquel seul les «Montagu Reserved Matters» (tel que définie dans la Convention d'Associés) seront considérés, auquel cas il peut être valablement délibéré si au moins un Gérant de Catégorie B2 est présent ou représenté.

10.6. Dans l'hypothèse où un quorum n'est pas présent dans les trois heures suivant l'heure à laquelle le conseil de gérance aurait dû commencer ou si pendant cette réunion il n'y a plus de quorum, la réunion sera ajourné au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit ou à tout autre jour et à tout autre heure et endroit que le conseil de gérance aura unanimement déterminé. Dans l'hypothèse où un quorum n'est pas présent dans les trois heures suivant l'heure à laquelle la seconde réunion ajournée aurait dû commencer ou si pendant cette réunion il n'y a plus de quorum, les gérants qui sont présents constitueront un quorum, sous réserve qu'aucun «Consent Matter» (tel que défini dans la Convention d'Associés) ne sera considéré à toute réunion du conseil de gérance sauf si les conditions de quorum telles qu'énoncées dans les précédentes dispositions de l'article 10.5 sont également remplies.

10.7 Les décisions doivent être adoptées à la majorité des gérants présents conformément au quorum requis énoncé dans ces Statuts ou dans la Loi et les conditions énoncées dans une Convention d'Actionnaires..

10.8 Les résolutions des gérants seront enregistrées dans un procès-verbal rédigé en anglais et signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Le procès-verbal sera réputé avoir été approuvé par le conseil de gérance sauf si un avis d'objection du procès-verbal est donné par un gérant contestataire aux autres gérants de la Société dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables après la date à laquelle le procès-verbal a été reçu par ledit gérant contestataire, auquel cas le procès-verbal sera soumis pour considération à la prochaine réunion du conseil de gérance.

10.9. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.10. Tout gérant peut participer et voter à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou conférence téléphonique initiée au nom du conseil de gérance au Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens ne sera pas pris en compte pour le quorum qui doit être physiquement présent ou représenté.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée envers les tiers sur toutes les affaires par la signature simple de son gérant unique et dans l'hypothèse d'une pluralité de gérants par la signature conjointe de (i) un Gérant de Catégorie A1 ensemble avec un Gérant de Catégorie B2 ou (ii) un Gérant de Catégorie A2 ensemble avec un Gérant de Catégorie B1.

11.2 La Société sera également engagée par la signature conjointe ou simple signature de toute personne à qui ces pouvoirs de signature auront été valablement délégués conformément à l'article 9.2. de ces Statuts.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants n'assument, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle en raison de leurs agissements valablement effectués par eux au nom de la Société, sous réserve que ces agissements sont effectués conformément à ces Statuts ainsi qu'aux dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

13.3. Chaque associé peut participer, et voter, à l'assemblée générale des associés par présence personnelle ou conférence téléphonique. Chaque associé pourra nommer toute personne ou entité en tant que son représentant en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, facsimile ou email, pour le représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature des résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document simple ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou facsimile. Les résolutions des action-

naires à adopter par consultations écrites sont valablement adoptées seulement si elles sont approuvées par le consentement unanime de tous les associés.

14.2 Les décisions collectives adoptées à une assemblée générale physique des associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles ont été adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social à condition que dans tous les cas au moins un détenteur de Parts Sociales de Classe A et un détenteur de Parts sociales de Classe B soit présent ou représenté.

14.3 Dans l'hypothèse où un quorum n'est pas présent dans les trois heures suivant l'heure à laquelle l'assemblée générale aurait dû commencer où si durant cette assemblée il n'y a plus de quorum, l'assemblée sera ajournée au même jour la semaine suivante, à la même heure et au même endroit. Dans l'hypothèse où un quorum n'est pas présent dans les trois heures suivant l'heure à laquelle la seconde assemblée ajournée aurait dû commencer où si durant cette assemblée il n'y a plus de quorum, tout associé peut constituer un quorum sous réserve qu'aucun «Topco Reserved Matter», «Montagu Reserved Matter», «Ares Reserved Matter», «Joint Control Matter» ou «Other Matter» (tels que ces termes sont définis dans la Convention d'Associés) ne devra être considéré à une telle réunion à moins que les conditions de quorum telles que stipulées dans les précédentes dispositions de l'Article 14.2. sont également remplies.

La convocation à l'assemblée et à toute assemblée ajournée devra (i) déterminer un ordre du jour en anglais raisonnablement détaillé identifiant les points à discuter; et (ii) sera mis à disposition de chaque associé de la Société au moins, conformément à la loi, 15 (quinze) Jours Ouvrables avant la date de l'assemblée (sauf renonciation écrite par les associés de la Société).

Aucune résolution ne peut être approuvée par l'assemblée générale des associés de la Société sur quelque question que ce soit, si cette question n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de ladite assemblée générale ou dans une notification servie conformément à cet Article 14.3. sauf si les Associés n'en décident autrement à l'unanimité.

Toutes les assemblées générales des associés de la Société doivent être conduite en anglais. Tous les documents présentés à, et approuvés à, toute assemblée générale seront en anglais.

14.4 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société peuvent être seulement adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Allocation des profits

Art. 15. Exercice comptable.

15.1 L'exercice comptable de la Société commencera au 1^{er} janvier de chaque année et terminera au 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, en référence à la fin de l'exercice comptable de la Société, les comptes de la Société seront établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants prépareront un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société.

15.3 Chaque associé peut consulter ledit inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Allocation des Profits.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 14.2, l'assemblée générale des associés à la majorité des votes déterminée par la Loi ou l'associé unique (le cas échéant) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent, comme dividende ou de le reporter à nouveau ou de le transférer à une réserve extraordinaire conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Le Résultat Net Spécifique tel qu'il apparait dans les Comptes de Coûts peut être distribué aux associés de la Société concernés ou être reporté à nouveau.

S'il apparait un Résultat Net Spécifique négatif au cours d'un exercice comptable, le(s) détenteur(s) d'une Classe Globale de Parts Sociales concernée ne seront pas en droit de recevoir un dividende au titre dudit exercice comptable et le Résultat Net Spécifique négatif attaché à cette Classe Globale de Parts Sociales sera déduit du Résultat Net Spécifique devant être attribué à cette Classe Globale de Parts Sociales pour les exercices comptables suivants.

S'il apparait un Résultat Net Spécifique positif au cours d'un exercice comptable mais supérieur au Montant Maximum Distribuible (tel que défini ci-après), le(s) détenteur(s) de cette Classe Globale de Parts Sociales aura (ont) droit au Montant Maximum Distribuible (tel que défini ci-après) divisé par le nombre de parts sociales émises dans la Classe Globale de Parts Sociales concernée.

Les Résultats Nets Spécifiques positifs que les associés de la Société décideraient de ne pas distribuer ou ne seraient pas en position de distribuer en raison du Montant Maximum Distribuible (tel que défini ci-après) seront ajoutés au Résultat Net Spécifique attribué à cette Classe Globale de Parts Sociales pour les exercices comptables suivants et seront exclusivement réservés à ladite Classe Globale de Parts Sociales.

Si des nouvelles Parts Sociales de Classe A ou Parts Sociales de Classe B sont émises avec une prime d'émission corrélative, ladite prime d'émission sera allouée à un compte de prime d'émission spécifiquement prévu à cet effet, pour les besoins des Comptes de Coûts, aux Parts Sociales de Classe A ou Parts Sociales de Classe B.

La distribution de tous les Résultats Nets Spécifiques ne devra pas excéder le Montant Maximum Distribuible (tel que défini ci-après).

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et en accord avec les autres dispositions de la Loi (le «Montant Maximum Distribuible»).

Dans l'hypothèse d'une distribution pour une Classe Globale de Parts Sociales, cette distribution sera allouée et payée de la manière suivante:

(iii) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de la Classe Globale de Parts Sociales au prorata de leurs parts sociales sans tenir compte du nombre de la classe dans cette Classe Globale de Parts Sociales, puis

(iv) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la Classe de Parts Sociales numérique la plus élevée émise dans la Classe Globale de Parts Sociales par ordre décroissant (c'est à dire (i) pour les Parts Sociales de Classe A: Premières Parts Sociales de Classes A5, puis s'il n'existe pas de Parts Sociales de Classe A5, Parts Sociales de Classes A4 et dans cet ordre jusqu'à ce qu'uniquement des Parts Sociales de Classe A1 existent) et (ii) pour les Parts Sociales de Classe B: Premières Parts Sociales de Classe B5, puis s'il n'existe pas de Parts Sociales de Classe B5, Parts Sociales de Classes B4 et dans cet ordre jusqu'à ce qu'uniquement des Parts Sociales de Classes B1 existent).

Art. 16.3. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'un état financier préparé par les gérants ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour effectuer la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et les sommes devant être allouées à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou aux Statuts. Les dividendes intérimaires seront distribués sur la base des Comptes de Coûts et du Résultat Net Spécifique pour chaque Classe Globale de Parts Sociales de la même manière que décrite à l'Art. 16.2 ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera opérée par un ou plusieurs liquidateur(s) qui ne doivent pas obligatoirement être associés, nommé(s) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire au sein d'une résolution de l'/ des associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et paiements des dettes de la Société.

17.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé ou, dans le cas d'une pluralité d'associés, aux associés en proportion des Résultats Nets Spécifiques tels qu'inclus dans les Comptes de Coûts de manière à atteindre, sur une base globale, le même résultat économique qu'avec les règles de distribution fixées pour la distribution de dividendes à l'article 16.2.

VII. Disposition Générale

Art. 18. Disposition Générale. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'existe dans ces Statuts."

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de créer quatre catégories de gérants de la Société, c'est-à-dire les Gérants de Catégorie A1, les Gérants de Catégorie A2, les Gérants de Catégorie B1 et les Gérants de Catégorie B2 et reclassifier:

- Emmanuel Floret, avec adresse professionnelle au 31-33, avenue Giuseppe Motta, 1202 Genève, Suisse, en tant que gérant de catégorie A1 de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée;

- Robert van't Hoeft, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B1 de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée; et

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B1 de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

- Fantine Jeannon, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B2 de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

- Betty Prudhomme, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B2 de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

- Graham Hislop, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, GB - SE1 2AP Londres, en tant que gérant de catégorie A2 de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15187. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013080201/953.

(130098945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Mapol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7663 Medernach, 6A, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 127.437.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée MAPOL S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-7663 MEDERNACH, 6A, rue Kneppchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 127437.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9376 HOSCHEID, 10, Braaken.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013079119/22.

(130097231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Thibauting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.016.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Image Rights S.A., a Luxembourg public company limited by shares ('société anonym'), with registered office at 67, avenue Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B174.559, represented by its current board of directors

hereby represented by Mrs Laurence Heinen, employee, residing professionally in L-2163, 35, avenue Monterey, pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg and dated 4 June 2013, said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed;

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public company limited by shares under the name of Thibauting S.A. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is hereby established a company in the form of a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of Thibauting S.A. (hereinafter, the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

3.3. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by participation, subscription, firm participation or purchase option, trade or in any other way or by means of financial debt instruments, of whatever form, as well as the administration, development and management of its portfolio.

4.2. The purpose of the Company also includes the acquisition, the development, the realization, the management and/or rent of real estate in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, as well as all real estate transactions, including the direct or indirect holding of interests in Luxembourg or foreign companies which main purpose is the acquisition, development, realization, management and/or rent of real estate.

4.3. More specifically, the Company may hold, develop, exploit (including through granting of licenses) brand marks, patents, access rights, licenses and any other intellectual property rights (including image rights), directly or through the operating of access rights or licenses or any other arrangements.

4.4. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, without this being substantial (hereafter referred to as the «Affiliated Company»). On an ancillary basis, the Company may also grant its Affiliated Companies with any administrative or commercial assistance.

4.5. The Company may in particular:

i. borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives;

ii. advance, lend or deposit monies or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument with or without security issued by any Luxembourg or foreign entity which could be regarded as high yielded;

iii. enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

iv. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

v. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade, require to obtain a trade license or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.7. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Share Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, fully paid-in (hereafter referred to as the "Share", together the "Shares").

The Shares are divided in different classes (hereafter referred to as the "Class", together the "Classes of Shares"):

- thirty-one (31) class A Shares (the "Class A Shares"),
- thirty-one (31) class B Shares (the "Class B Shares"),
- thirty-one (31) class C Shares (the "Class C Shares"),
- thirty-one (31) class D Shares (the "Class D Shares"),
- thirty-one (31) class E Shares (the "Class E Shares"),
- thirty-one (31) class F Shares (the "Class F Shares"),
- thirty-one (31) class G Shares (the "Class G Shares"),
- thirty-one (31) class H Shares (the "Class H Shares"),
- thirty-one (31) class I Shares (the "Class I Shares"),
- thirty-one (31) class J Shares (the "Class J Shares"),

each one subscribed and fully paid-in and bearing the rights and obligations as described in the present Articles.

5.2. Any share premium paid in relation with Shares of any Class shall be allocated to a specific share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, Class B Share Premium Reserve Account, Class C Share Premium Reserve Account, Class D Share Premium Reserve Account, Class E Share Premium Reserve Account, Class F Share Premium Reserve Account, Class G Share Premium Reserve Account, Class H Share Premium Reserve Account, Class I Share Premium Reserve Account, Class J Share Premium Reserve Account) and the amount of each share premium reserve account may be used in order to pay the Shares of the relevant Class that the Company might redeem from its shareholders, in order to compensate realized losses, to make dividend payments or to allocate it to a legal reserve, at the discretion of the shareholder(s), pursuant to Chapter V of these Articles.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as the case may be.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares, through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of redemptions and cancellations of Classes of Shares such cancellations and redemptions of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.5. In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.4.), such Class of Shares shall entitle such holders prorata to their shareholding in this Class of Shares to an Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the redeemed and cancelled Classes of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Share Classes held by them and which shall have been cancelled.

5.6. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be redemption and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of directors and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never exceed than such Available Amount.

5.8. Upon the redemption and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares of the Company are in registered or in bearer form.

6.2. If the Shares are in registered form, a shareholders' register will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings may be issued and signed by two directors or by the sole director, as the case may be, upon request of the relevant shareholder.

6.3. The Company may cancel or redeem all its Shares in within the limits set by the Law.

6.4. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder or of any other shareholder shall not trigger the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. The Company will recognize only one holder per Share; in the event a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole person to represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been designated as its sole owner towards the Company.

Art. 7. Definitions. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

IV. Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors consisting of at least three members (who do not need to be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the Shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one sole director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its Shares are held by more than one shareholder. If several managers are appointed, the board of managers shall be composed of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.2. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

8.3. The directors are appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly casted. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly casted.

8.4. If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

8.5. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 9. Decisions of the board of directors.

9.1. The board of directors shall choose among its members a chairman, and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

9.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

9.3. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of the directors present at such meeting.

9.4. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of directors, such consent being given in original, facsimile or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication. A director may not represent more than one of his colleagues.

9.6. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone conference or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.7. The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors directors and if one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented at the meeting of the board of directors.

9.8. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors, including the approval of at least one Class A Manager and one Class B Manager present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

9.9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, the vice-chairman, or two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or two directors.

9.10. Written resolutions signed by all the directors shall be valid and binding the Company in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of directors. Such signatures may appear on a single or several counterpart(s) in original or copy delivered by facsimile, electronic mail or any other communication means.

Art. 10. Powers of the board of directors.

10.1. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors or the sole director, as the case may be.

10.2. The sole director or the board of directors, as the case may be, is authorized to delegate the daily management and the representation relating to such daily management of the Company, pursuant to the Law, to one or several officers, who need not to be shareholders, who may act individually or not. The board of directors or the sole director, as the case may be, shall set the scope of the powers, the conditions and the remuneration linked to the delegation of powers.

10.3. Special and limited powers may be delegated by the sole director or the board of directors, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be directors.

Art. 11. Representation. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as the case may be, and of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors in accordance with the Articles.

V. Shareholding

Art. 1. Powers.

12.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

12.2. If the Company has only one sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 2. Voting Rights.

13.1. Each shareholder holds a voting right equal to the number of Shares in his possession. Each Share entitles its holder to one vote. Each Share Class holds equal voting rights and no distinction shall be made between the Share Classes, votes being cast as if there were only one Share Class.

13.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of Shares he owns.

Art. 3. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be drawn-up in writing.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to ordinary transactions of the Company dealt at arm's length basis.

Art. 4. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. The general meeting of shareholders is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.2. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

15.3. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

15.4. Shareholders taking part in a meeting through telephone conference, video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

15.5. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy being sufficient.

15.6. Each shareholder may vote through voting forms sent by post, electronic mail or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

15.7. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast.

15.8. Should the decisions of the meeting of shareholders relate to amendments of the Articles or to rights linked to a specific Share Class (including the liquidation of a Share Class, the decisions shall be adopted by a two-third majority of votes casted in such Share Class and of all votes casted during the general meeting of the shareholders. The quorum provided by Law shall govern the conduct of such general meeting of the shareholders.

Art. 5. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of June at 2:30 pm. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the annual general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

VI. Supervision of the Company

Art. 6. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

VII. Financial year - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 7. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.

Art. 8. Annual Accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's financial accounts shall be drawn up and the board of directors or the sole director, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the financial accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 9. Allocation of profits.

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in these Articles or as increased or reduced from time to time as provided in these Articles.

20.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors or the sole director, as the case may be, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

20.3 The net benefit balance is available for review by the shareholders who may decide to distribute such net benefit to the Share Classes, equally to the number of Shares held by each shareholder in such Share Class or to allocate an annual preferential cumulative dividend to be freely determined by the shareholders.

20.4 Interim dividends may be distributed by the board of directors or the sole director, as the case may be, by observing the terms and conditions provided for by law.

VIII. Dissolution and Liquidation

Art. 10. Dissolution and Liquidation.

21.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

21.2. After the payment of all debts or of all other liabilities of the Company and of the costs related to its liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders, pursuant to the rights and obligations attached to each Class. This distribution shall occur pursuant to the same rules applying to the distribution of dividends, in order to achieve the same economic outturn as the one set by such rules and in line with the rights and obligations of each Class.

IX. General Provisions

Art. 11. Applicable law.

22.1. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

22.2. These Articles have been drawn up in English followed by a French version.

In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of subscribed Shares
Image Rights S.A.	- 31 Class A Shares - 31 Class B Shares - 31 Class C Shares - 31 Class D Shares - 31 Class E Shares - 31 Class F Shares - 31 Class G Shares - 31 Class H Shares - 31 Class I Shares - 31 Class J Shares

All the Shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3) and the number of statutory auditors at 1.

2. The following persons are appointed as directors of the Company and shall be members of the board of directors of the Company:

- *Class A Managers:*

* Mr Fabrice LOUETTE born on 22 September 1971 in (B) Liège, residing in 15, avenue de la Laiterie, B-4000 Liège;

* Mr Thierry COURTOIS, born on 3 June 1967 in (B) Liège, residing in Tuinweg 15, B-3740 Bilze.

- Class B Managers:

* Mr Denis VAN DEN BULKE, born on 10 July 1959 in (B) Liège, professionally residing in 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

* Mrs Laurence JACQUES, born on 11 April 1977 in (B) Verviers, professionally residing in 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

* Mr Alain GOBLET, residing in 9, rue de l'Eglise, L-4994 Schouweiler.

4. The registered address of the Company is set at L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey,.

5. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31 December 2018 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

la société Image Rights S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 67, avenue Welter, L-2730 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 559, ici représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction.

dûment représenté par Madame Laurence Heinen, salariée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2013 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme dénommée Thibauting S.A. qu'il déclare constituer comme suit:

I. Forme et Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination Thibauting S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 Aout 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Le siège social pourra être transféré sur le territoire de la même commune par décision du conseil d'administration ou par décision de l'administrateur unique, le cas échéant.

3.3. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration ou par décision de l'administrateur unique, le cas échéant, des succursales ou bureaux, tant sur le territoire du le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Objet Social de la Société

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. L'objet de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. Plus spécifiquement, la Société pourra également détenir, développer, exploiter (en ce compris par l'octroi de licences) des marques, des brevets, des concessions, des licences et tout autre droit de propriété intellectuelle (en ce compris les droits à l'image), directement ou par l'exploitation de concessions ou licences ou tout autre arrangements.

4.4. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, (ci-après les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter aux Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être qualifiée de commerçante ou qui la soumettrait à une exigence d'autorisation de commerce ou être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.7. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social souscrit de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (ci-après, chacune une «Action» et ensemble les «Actions»):

Les Actions sont réparties en différentes classes (ci-après chacune une «Classe» et ensemble les «Classes»):

- trente et une (31) Actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
- trente et une (31) Actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
- trente et une (31) Actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
- trente et une (31) Actions de classe D (les «Actions de Classe D»),
- trente et une (31) Actions de classe E (les «Actions de Classe E»),
- trente et une (31) Actions de classe F (les «Actions de Classe F»),
- trente et une (31) Actions de classe G (les «Actions de Classe G»),
- trente et une (31) Actions de classe H (les «Actions de Classe H»),
- trente et une (31) Actions de classe I (les «Actions de Classe I»),
- trente et une (31) Actions de classe J (les «Actions de Classe J»),

toutes souscrites et entièrement libérées, chacune jouissant des droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

5.2. Toute prime d'émission payée en vertu des Actions d'une Classe quelconque devra être allouée à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe B, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe C, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe D, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe E, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe F, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe G, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe H, le Compte de Réserve de Prime d'Emission de Classe I et le Compte de

Réserve de Prime d'Emission de Classe J) et le montant de chaque compte de prime d'émission de réserve pourra être utilisé pour payer les Actions de la Classe respective, que la Société pourra racheter de ces actionnaires, afin de compenser toute perte réalisée, de les distribuer aux actionnaires ou d'affecter une réserve légale, à la discrétion du/des actionnaire(s), en accord avec le Chapitre V des Statuts.

5.3. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'Actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs Classes entières d'Actions, par le rachat et l'annulation de toutes les Actions qui ont été émises dans cette ou ces Classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de Classes d'Actions, ces rachats et annulation d'Actions devront être faites par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

5.5. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre indiqué à l'article 5.4.), cette Classe d'Actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette Classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs des Classes d'Actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Action pour chacune des Actions des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Action sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation par le nombre d'Actions existant dans la Classe d'Actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

5.7. Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la Classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions de quorum et majorité requises pour la modification des Statuts en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

5.8. A compter du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.

Art. 6. Actions.

6.1. Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur.

6.2. Dans l'hypothèse où les Actions sont nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les Actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou par l'administrateur unique, le cas échéant constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

6.3. La Société peut annuler ou racheter la totalité de ses Actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

6.4. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique ou d'un actionnaire, en cas de pluralité d'actionnaires, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme en étant le propriétaire unique à l'égard de la Société.

Art. 7. Définitions. Montant Disponible: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe d'Actions annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

ou,

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

IV. Administration

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les Actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires constant que les Actions de la Société sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera composé d'un moins un (1) administrateur de Classe A et d'un (1) administrateur de classe B.

8.2. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années. L'administrateur exerce son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

8.3. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

8.4. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

8.5. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui pourvoira à son remplacement.

Art. 9. Décision du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3. Le président préside le conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de la réunion du conseil d'administration.

9.4. Un avis par écrit, télécopie ou courrier électronique (sans signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

9.5. Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

9.6. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

9.7. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs et au moins un administrateur de chaque classe est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président n'a pas de voix prépondérante.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

9.10. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil d'administration dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution

identique, délivrées en original ou en copie par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant.

10.2. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à la Loi sur les Sociétés, à un ou plusieurs directeur(s), agent(s), administrateur(s) ou autre(s) mandataire(s), actionnaire(s) ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

10.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, administrateur ou non, par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration selon le cas.

Art. 11. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou la signature d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration conformément aux Statuts.

V. Actionnariat

Art. 12. Pouvoirs.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

12.2. Dans l'hypothèse d'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Droits de Vote.

13.1. Chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnellement au nombre d'Actions qu'il détient. Chaque Action donne droit à une voix. Chaque Classe d'Actions possède des droits de votes égaux et aucune distinction n'est faite entre les Classes d'Actions, les votes étant exprimés comme s'il n'existait qu'une seule Classe d'Actions.

13.2. Chaque actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires quel que soit le nombre d'Actions qu'il détient.

Art. 14. Décisions de l'actionnaire unique.

14.1. Les décisions de l'actionnaire unique seront prises par écrit.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'actionnaire unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société, conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Assemblées générales des actionnaires.

15.1. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, le cas échéant. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.2. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut lever les formalités de convocation.

15.3. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

15.4. Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

15.5. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

15.6. Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier, courrier électronique ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

15.7. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées.

15.8. Lorsque les décisions de l'assemblée générale portent sur un amendement à apporter aux Statuts ou aux droits liés à une Classe d'Actions déterminée (en ce compris la liquidation d'une Classe d'Actions), ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées au sein de la Classe d'Actions concernée et de l'ensemble des votes exprimés par l'assemblée générale des actionnaires. Les conditions de quorum requises par la Loi sur les Sociétés devront être observées.

Art. 16. Assemblée générale annuelle.

16.1. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi de juin de chaque année à 14h30 heures. Si ce jour est un jour férié ou légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Le quorum et le délai de convocation prévus par la Loi sur les Sociétés régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire des Statuts.

VI. Surveillance de la société

Art. 17. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

VII. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes Annuels. Chaque année, référence faite à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes sociaux de la Société seront dressés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, qui préparera un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société. L'inventaire et les comptes sociaux seront disponibles au siège social de la Société pour inspection par chaque actionnaire.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société tel qu'il résulte des Statuts ou du capital social le cas échéant augmenté ou réduit suivants les conditions énoncées dans les Statuts.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

20.3. La balance des bénéfices nets est à la disposition des actionnaires qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets aux Classes d'Actions, proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire dans la Classe d'Actions concernée et d'allouer à quelconque catégorie de Classe d'Actions ou compte de réserve ou compte de prime d'émission de la Classe concernée, un dividende préférentiel cumulatif annuel à déterminer librement par les actionnaires.

20.4. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, le cas échéant, en observant les dispositions légales.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 21. Dissolution et Liquidation.

21.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations du (des) liquidateur(s).

21.2. Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société ainsi que des frais liés à sa liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires par Classe, en conformité avec les droits et obligations liés à chaque Classe d'Actions. Cette distribution se fera suivant les règles déterminées pour une distribution de dividendes,

de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par ces mêmes règles et toujours dans le respect des droits et obligations liés à chaque Classe d'Actions.

IX. Dispositions générales

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts relèvent des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur:	Nombre d'actions souscrites:
Image Rights S.A.	- 31 Actions de classe A - 31 Actions de classe B - 31 Actions de classe C - 31 Actions de classe D - 31 Actions de classe E - 31 Actions de classe F - 31 Actions de classe G - 31 Actions de classe H - 31 Actions de classe I - 31 Actions de classe J

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31,000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ onze cents euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des actionnaires

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1):
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- Administrateurs de Classe A:

- * Monsieur Fabrice LOUETTE, domicilié au 15 Avenue de la Laiterie, B-4000 Liège, Belgique;
- * Monsieur Thierry COURTOIS, né le 3 juin 1967 à (B) Liège, domicilié au Tuinweg 15, B-3740 Bilze; et

- Administrateurs de Classe B:

- * Mr Denis VAN DEN BULKE, né le 10 juillet 1959 in (B) Liège, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- * Madame Laurence JACQUES, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

- * Monsieur Alain Goblet, domicilié au 9, rue de l'Eglise, L-4994 Schouweiler.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2163 Luxembourg-Ville. 35, avenue Monterey,

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu à la partie comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26340. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013080591/737.

(130099218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Vulmholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.164.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of VULMHOLDING S.A., a public limited liability company ("société anonyme" or "S.A.") (the "Company"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, having its registered office at 23 route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.") under number B 177.164.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman requests the notary to act that:

1. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

2. As appears from the attendance list, that the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.1. Decision to increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) by the creation and issue of four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, by contribution in cash;

1.2. Recording of the subscription and liberation of the new shares by way of a contribution in cash of an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) as follows:

Subscriber	Number of New Shares	Amount
Mr Bilas Rastislav, 7, avenue des Papalins Monaco	4000	400.000,-
TOTAL	4000	400.000,-

1.3. Decision to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read it as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 "The subscribed share capital is set at four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) consisting of four thousand five hundred (4,500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each."

1.4. Miscellaneous

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) by the creation and issue of four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, by contribution in cash.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to accept the subscription for four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, which are fully paid up by contribution in cash in a bank account of the Company, as follows:

Subscriber	Number of New Shares	Amount
Mr Bilas Rastislav, 7, avenue des Papalins Monaco	4000	400.000,-
TOTAL	4000	400.000,-

Third resolution

The extraordinary general shareholders meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 "The subscribed share capital is set at four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) consisting of four thousand five hundred (4,500) shares with a par value of one hundred euro (100.-€) each."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Vulmholding S.A. (la «Société»), une société anonyme («S.A.») régie par les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL») sous le numéro B 177164, constituée suivant acte du 24 avril 2013 du notaire Maître Martine SCHAEFFER, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de ce qui suit:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, les mandataires de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détient, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par l'actionnaire présent, par les mandataires de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et par le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté à l'assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire unique déclare avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'assemblée a l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant:

Ordre du jour

1.1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) afin de faire passer son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

1.2. Enregistrement de la souscription et libération de nouvelles actions par apport en numéraire d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant
Mr Bilas Rastislav, 7, avenue des Papalins Monaco	4000	400.000,-
TOTAL	4000	400.000,-

1.3 Modification subséquente des statuts de la Société en modifiant l'article 5 paragraphe un des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

5.1 «Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

1.3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) afin de faire passer son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les souscriptions de nouvelles actions rachetables avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par apport en numéraire sur le compte bancaire de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant
Mr Bilas Rastislav, 7, avenue des Papalins Monaco	4000	400.000,-
TOTAL	4000	400.000,-

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 «Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le soussigné Notaire qui connaît l'anglais, déclare que sous la demande des personnes susmentionnées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français; à la demande des mêmes personnes susmentionnées et dans le cas d'une divergence entre les textes anglais et français, le texte en anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25698. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079949/155.

(130098148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Select Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.103.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Select Development Luxembourg S.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 138103, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 18. April 2008 gemäß notarieller Urkunde gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1246 vom 22 Mai. 2008 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 8.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Tom Lahure, Angestellter, geschäftsansässig in Sandweiler, welcher Herrn Jérôme Schmit, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Tom Lahure, Angestellter, geschäftsansässig in Sandweiler.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Artikels der Satzung.

2. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1) folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Select Development Luxembourg S.A..

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt."

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: LAHURE, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/06/2013. Relation: EAC/2013/7810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080541/53.

(130098855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Babet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080779/9.

(130100172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Beim Beichtstull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 2, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.207.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080785/9.

(130100538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080896/9.

(130099741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Donner & Dupon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.135.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080903/9.

(130100293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 28 décembre 2012 que:

- Michael Bugaj, 46 rue des Jeûneurs, 75002 Paris, France

a transféré six cents vingt-cinq parts sociales (625) à Philippe Dian, avec adresse au 5, rue rue du Mail, 75002 Paris, France

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080318/15.

(130099059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.
